

Heure de début : 18h00

ORDRE du JOUR :

- 1) Résultat des élections et présentation du Conseil d'Ecole.
- 2) Rentrée scolaire 2021-2022: personnel et effectifs.
- 3) Présentation fonctionnement de l'école et vote du règlement intérieur.
- 4) Projets de l'école pour cette année.
- 5) Demandes diverses auprès de la Mairie.
- 6) Questions des parents d'élèves.

- ⇒ **point d'information : 1) Résultat des élections et présentation du Conseil d'Ecole.**

Pour 417 inscrits, il y a eu 221 votants (soit environ 53 %) : on note une nette augmentation de la participation alors qu'il n'y avait qu'une seule liste d'union, la directrice avait choisi de faire le vote par correspondance et de tenir un bureau de vote. Pour une école comme Château Gaillard de 11 classes, il devrait y avoir 11 titulaires ; nous avons cette année 11 titulaires et 2 suppléants issus d'une même liste, ce qui permettra à ce conseil de fonctionner dans de très bonnes conditions.

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre, vote le règlement intérieur, donne son avis sur toutes les questions concernant la vie de l'école... Distribution de documents expliquant plus précisément le rôle et le fonctionnement du Conseil d'école aux nouveaux arrivants.

- ⇒ **point d'information : 2) Rentrée scolaire 2021-2022 : personnel et effectifs.**

Cette année, nous avons 306 élèves inscrits (dont 106 en maternelle), répartis en 11 classes (4 en maternelle), un élève est déscolarisé en PS suite à une demande des parents et fait la scolarisation à domicile. Il n'est pas encore radié de nos effectifs, nous attendons un retour du service DESCO. Deux élèves de maternelle vont arriver prochainement.

Nous notons la présence quasiment tous les élèves dès la première semaine de rentrée scolaire.

La directrice a cette année trois journées de décharge dont une syndicale pendant laquelle elle n'est pas forcément présente sur l'école.

Enseignant	Niveau	Effectifs	ATSEM
Mme PONCIN Marie-Christine	PS-MS	30 élèves : 14PS et 16 MS	Mme Maryse ALCARAZ
Mme TRICHET Aurélie (3j) Complétée par PARIS Stéphanie (1j)	PS-MS	30 élèves : 18 PS et 12 MS (arrivée toussaint, +1MS)	Mme Sylvie JURY
Mme MICHON Céline (3j) M SAFERTY Maxime (1j)	MS -GS	29 élèves : 6 MS + 23 GS (arrivée janvier, +1 GS)	Mme Béatrice ROSASA (remplaçante de Mme COULON jusqu'en janvier)
Mme BLANC Laurie	GS-CP	25 élèves : 17 GS et 8 CP	
Mme TAVERNA Christelle (2j) Mme PILLIE Christine (2j)	CP	26 élèves	
Mme GUERIN Julie (3j) M SAFERTY Maxime (1j)	CP-CE1	26 élèves : 8 CP et 18 CE1	
Mme GLAY COCHE Marion	CE1-CE2	27 élèves : 10 CE1 et 17 CE2	
Mme CARREL Mélanie (3j) Mme CAUSIER Marine	CE1-CE2	27 élèves : 6 CE1 et 21 CE2	
Mme LAKOMY Aurore	CE2-CM1	27 élèves : 6 CE2 et 21 CM1	
M FONCEL Bertrand	CM1-CM2	29 élèves : 21 CM1 et 8 CM2 (dont un allophone)	
M FICHAUX Luc	CM2	30 élèves	

Les répartitions ont été travaillées au mois de juin, en conseil des maîtres, il y a eu 12 inscriptions en août. Le nombre d'élèves par cohorte peut parfois mal tomber et c'est le cas cette année où il a fallu faire des petits groupes dans des classes à double niveau. Dans nos répartitions, nous tenons compte toujours de l'intérêt de l'élève, nous prenons aussi considération son autonomie face au travail et il y a également des élèves à séparer.

Il existe au niveau de l'école d'autres intervenants auprès des élèves : 7 élèves sont suivis par 4 AESH (accompagnante d'élève en situation de handicap) sur des temps individualisés ou mutualisés (équivalent 3 temps complets et demi)

Les réunions de classe se sont écoulées sur la deuxième moitié du mois de septembre et parfois début octobre. Certains collègues à double niveau ont souhaité dédoubler leur réunion.

- ⇒ **point d'information : 3) Présentation du fonctionnement de l'école**

*** Administratif :**

La directrice est déchargée le lundi et vendredi, elle occupe son bureau du côté de l'élémentaire. Le mardi, elle est du côté de la maternelle, ainsi que le jeudi lorsqu'elle n'est pas en déplacement. Pour travailler sur les dossiers, elle a besoin d'un accès au réseau, pas de problème de connexion besoin, par contre d'un ordinateur portable dédié à la direction.

Merci aux parents pour leur réactivité lorsque les documents sont distribués.

*** Mouvement des élèves :**

Pour cette nouvelle année, nous avons envisagé une organisation pour l'entrée et la sortie des élèves, qui n'aurait pas eu besoin d'être modifiée en cas de changement de niveau de protocole. Tout d'abord, nous avons opté pour la conservation des barrières à la sortie de l'école. En effet, celles-ci permettent une entrée et surtout une sortie bien moins engorgée des élèves de l'élémentaire. Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans la cour de l'élémentaire (comme d'habitude).

Pour la maternelle, nous avons choisi de ne pas faire entrer les parents dans les locaux mais de leur permettre de déposer et récupérer leurs enfants aux différents point d'accès. Les parents rentrent donc dans la cour de la maternelle (avec un sens de circulation) et les enfants sont répartis par classe à différents accès, ce qui permet là-aussi, d'éviter les regroupements trop importants.

Pour les entrées, nous ouvrons les portails de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30. Le matin, chaque enseignant de l'élémentaire accueille ses élèves dans sa classe, un personnel municipal est présent au portail et distribue une solution hydro alcoolique aux élèves, lors de leur passage. En maternelle, un agent municipal est au portail également. Nous demandons aux parents de maternelle de bien arriver assez tôt pour ressortir avant 8h30, heure à laquelle on devrait fermer le portail.

Aujourd'hui, quelques parents arrivent après 8h30 systématiquement, malgré plusieurs remarques de la directrice. Pour faire comprendre que l'horaire est dépassé, il faudrait que tous les élèves soient présents à 8h30 mais ce n'est pas le cas, car le bus arrive très régulièrement à 8h32 et les élèves sont donc opérationnels dans leur classe à 8h40. (10 min de perdu par jour cela fait 24h de perdu par année scolaire)

Pour l'après-midi, certains enseignants de l'élémentaire accueillent dans la cour, donc ils gèrent le portail (les élèves se lavent les mains à l'entrée en classe)

Pour les sorties, les maternelles ouvrent le portail à 11h25 et 16h25, cela permet aux parents de pouvoir enchaîner avec les deux accès.

Particularité : un service de bus existe aussi sur le temps méridien. L'organisation est effective, le collier des élèves de maternelle est adapté.

Nous signalons que la gestion de ces temps de transition est assez compliquée et contraignante, cela demande beaucoup de temps, surtout en maternelle.

*** Santé :**

Nous rappelons aux parents que les élèves malades, ayant de la fièvre ne doivent pas venir à l'école et à la cantine.

COVID : Nous appliquons les protocoles suivant les niveaux définis, lavage des mains à l'arrivée, à la sortie de la récré, à l'entrée après la récré et avant le départ.

Nécessaire de rappeler que si les enfants sont cas contact, d'un membre du foyer, ils ne doivent pas venir.

Pour cette année scolaire : 1 cas contact (déclaré juste la veille de la rentrée).

167 tests salivaires ont été pratiqués le 20 septembre : 0 positif. A noté que le délai pour s'organiser a été très court.

L'infirmière scolaire traitera le sujet des dents en classes de CP et CP-CE1. Plus tard dans l'année, elle abordera le sujet de la puberté dans les classes de CM1/CM2 et CM2.

L'infirmière scolaire intervient régulièrement dans l'école, vérifie et valide les PAI, répond aux questions concernant la santé, reçoit les familles si besoin est. Son rôle d'accompagnement est essentiel.

La PMI a déjà proposé les dates pour voir les élèves de Moyennes sections et faire leur bilan.

*** Sécurité :**

La directrice a mis en place le registre hygiène et sécurité, il est à disposition pour tous les personnels travaillant dans l'école. On peut y noter des dysfonctionnements, cela sert de lien avec la mairie. Il sera à l'entrée du bureau de la directrice, côté élémentaire.

Exercice de sécurité du 07/10/21 : un travail a été mis en place au préalable avec les Atsem et l'équipe enseignante pour définir les rôles de chacun. L'exercice a été fait en présence de l'adjoint au bâtiment et de l'agent technique communal. Déclenché en maternelle, exercice satisfaisant. Déclenché en simultané en élémentaire : 2 difficultés : une alarme n'a pas fonctionné dans le bloc et les enfants à l'étage du bâtiment ancienne mairie ont mis du temps pour évacuer. Nous analysons l'origine du problème et nous allons améliorer la réponse attendue à l'exercice. Nous nous sommes aperçus que chaque bâtiment était indépendant, il n'y a pas de sens à vouloir faire les exercices en simultané car de toute façon cela n'arrivera pas.

Le mardi 19 octobre, le signal d'alarme de la maternelle s'est déclenché à 14h20, provoquant l'évacuation des petits (sur le temps de sieste), nous n'avons pas pu savoir quelle était l'origine du déclenchement de l'alarme. Se pose le problème : si la directrice n'avait pas été concernée directement, comment l'aurait-elle su ? Il va peut-être falloir un système pour connecter un signal entre les bâtiments.

* PPMS (plan de prévention de mise en sécurité) :

La directrice est en train de mettre à jour les documents.

Nous ferons deux exercices dans l'année scolaire : un exercice intrusion (avant fin de l'année) et un exercice sur les risques majeurs (nucléaire, inondation, etc.).

Après échange, il a été constaté que les scénarii de ces dernières années se focalisaient sur le confinement, mais, les élèves peuvent aussi « s'échapper ». La disposition du site et l'implantation des portails ont soulevé cette problématique : les maternelles ne peuvent pas s'échapper par un autre chemin que l'accès principal. On commence à réfléchir à un autre accès.

La directrice a mis à jour toutes les pharmacies des classes, de la cantine et de la garderie afin qu'elles contiennent les éléments nécessaires à une utilisation en cas de scénario relevant des PPMS. Nous sommes en attente de doter chaque classe d'un petit sac à dos dans lequel seront regroupés les PAI, la pharmacie, bouteille d'eau, ... etc, et ainsi chaque enseignant pourra évacuer avec le matériel nécessaire.

* Scolarisation obligatoire dès 3 ans et temps de repos en maternelle

A l'école maternelle on organise

* des lieux favorisant l'endormissement pour les élèves de PS, MS.

* des temps calmes en début d'après-midi dans les classes de GS.

Ces temps évoluent tout au long de l'année et selon les sections. Il y a très très peu de PS qui ne viennent pas à temps complet sur la semaine et dont les parents ont fait une demande dérogatoire pour aménager le temps de scolarisation de l'après-midi.

Nous avons donc des élèves qui se reposent dans les dortoirs. Afin d'assurer leur surveillance avec un maximum de sécurité tout en permettant à la classe des GS-CP de fonctionner, il a été demandé un renfort sur le temps de sieste, renfort qui nous a été accordé par la mairie et nous la remercions. La présence de ce renfort a pris tout son sens lorsque l'alarme s'est déclenchée.

* Communication avec les familles

L'école a mis en place un cahier de liaison violet pour favoriser la communication avec la famille. Chaque enseignant se réserve néanmoins la possibilité de favoriser la communication orale ou écrite avec les parents. Les enseignants sont difficilement disponibles pour recevoir des informations d'ordre pratique tous les matins, à l'accueil ou à la sortie des élèves. Il sera donc préférable de prendre un rendez-vous pour discuter plus efficacement de la scolarité de l'élève ou d'éventuelle difficulté personnelle. Les parents sont toujours contactés quand cela se justifie (accident, maladie, organisation, ...)

Les enseignants de 7 classes ont choisi d'utiliser Klassly, avec la version la plus simple afin de ne pas rajouter de frais aux familles lorsqu'elles se connectent.

La directrice a eu de nombreux retours sur le fait qu'elle était difficile à contacter, que le numéro donné ne fonctionnait pas. D'autre part, étant donné l'étendue du site, elle ne peut pas se promener avec un téléphone sans fil. L'utilisation d'un portable professionnel permettrait de lever cette difficulté.

Il est aussi devenu habituel de communiquer par mail, ceux des enseignants ou celui de l'école. Cette communication est à privilégier pour prévenir d'une absence ou une difficulté personnelle.

⇒ sujet 1 soumis à avis : 3) Règlement Intérieur

Quelques modifications ont été faites, sur la mise en page.

Mme Paris soumet ce nouveau règlement au vote des membres du Conseil. Règlement adopté.

- nombre d'avis positifs : 24

- nombre d'avis négatifs : 1

⇒ points d'information : 4) Projets de l'école pour cette année

*** Rappel sur les financeurs**

La coopérative scolaire :

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) ; elle assure le fonctionnement matériel de l'école à hauteur de 2000 euros.

Une cotisation annuelle de 3,60 euros par élève est demandée aux familles. Elle permet de payer les frais d'inscription à l'OCCE. Dans cette cotisation est comprise une assurance pour l'école lors du financement de sorties par la coopérative (ex : annulation d'un car...).

Les achats effectués sur le compte de la coopérative doivent être en lien avec des projets éducatifs. Mme Michon est trésorière, et sa suppléante est Mme Poncin. Les comptes sont vérifiés chaque année.

Merci aux parents qui ont réglé leur cotisation.

En ce début d'année, nous avons procédé à la vente des photos de classes et des individuelles.

Courant novembre, nous allons lancer la vente de calendriers qui seront personnalisés par les enfants.

Le Sou des écoles laïques

Les membres du bureau du Sou des écoles laïques pour l'année 2021-2022 sont les suivants :

Présidente : Mme BRUN, Vice-président : M. DIEVART, Trésorière : Mme FAYOLLE, Vice-Trésorière: Mme BAILLARD, Secrétaire : M BENSADOUNE, Vice-Secrétaire : Mme LAZZARINI.

Diverses manifestations organisées par le Sou des écoles, au fil de l'année, permettent de financer des sorties, les fêtes de Noël et de Carnaval et d'autres projets.

Les parents sont informés des différentes manifestations par le biais des cahiers de liaison, ou le site de l'école.

Des bénévoles sont requis pour chacune d'elles. Merci à tous les parents qui se portent bénévoles.

La municipalité :

Dans nos projets de sortie ou d'intervention, une partie des dépenses peut être prise en charge par la mairie (pour les transports notamment) (transport piscine par la CCPA)

Le projet d'école précédent (2016-2019) était construit ainsi :

Axe 1 : Connaître, comprendre et utiliser les langages

Améliorer le langage oral et écrit de l'élève

Favoriser l'acquisition d'une culture artistique pour tous les élèves en garantissant une continuité et une cohérence du cycle 1 au cycle 3

Axe 2 : Construire la continuité pédagogique et éducative du parcours de chaque élève

Harmoniser les pratiques et les supports en anglais

Prendre en compte les difficultés d'apprentissage : lecture et geste graphique

Axe 3 : Développer la complémentarité avec les partenaires de l'école

Améliorer ou développer les relations école-familles.

Il a été prolongé, aujourd'hui, nous sommes dans l'attente de construire le prochain.

Projets de classe : première liste exhaustive, mais non définitive.

- Intervenant sport dans toutes les classes.
- Participation au cycle cinéma l'Ain Junior (programmation spécifique) avec projection possible de 3 films, un par trimestre, chaque classe a fait son choix. Maternelle et Mme Guerin iront voir un film. Les maîtres ont choisi 2.
- Participation des GS, CE1 et CM1 à un cycle de natation, nous avons finalement obtenu 6 créneaux au centre aquatique d'Ambérieu en Bugey. Les classes qui ont un double niveau et une majorité d'élèves participant, pourront venir à la piscine, pour d'autres, il y aura échange de service. Rappel : il faut un encadrement spécifique avec agrément de l'éducation nationale.
- Chorale, projet avec 3 classes de CP.
- Théâtre : CP de Mmes Taverna et Pillie, intervenants et scènes à Bourg, projet OCCE.
- Conseil élèves : Animé par la directrice. On a décidé de faire 2 groupes maternelle et élémentaire. Tous les premiers lundis du mois. Il y a eu organisation d'élections en classe : 2 délégués par classe. Des compte-rendu sont faits en classe (pour exploitation en interne). Objectifs : dialogues et échanges autour de projets collaboratifs au niveau de l'école. Quand le moment est venu, des demandes seront faites auprès des partenaires.
- Projet expérimental sciences : Mme Lakomy a participé à la semaine de la science : expérience Blob avec Thomas Pesquet, elle fait également le concours national d'écriture.
- Semaine des pompiers
- Marché créatif

La Directrice tient à remercier tous les acteurs, sans qui, ses actions ne seraient pas possibles : les enseignants qui les mettent en place, les parents, les bénévoles et la Municipalité qui est aussi fréquemment associée.

⇒ **points d'information : 5) demandes diverses auprès de la Mairie**

Les enseignants souhaitent d'abord passer un message :

"Nous, enseignants de l'école primaire de Château Gaillard, tenons à nous exprimer sur la situation, nous sommes en effet en colère du peu d'échange et de prise en compte de nos demandes de ces dernières années et nous avons des inquiétudes.

Notre mécontentement concerne l'utilisation des bâtiments de l'ancienne école maternelle.

Suite à l'ouverture de la nouvelle école maternelle, les enseignants du bloc, à l'étroit dans leurs locaux, ont souhaité intégrer les classes libérées. La mairie leur a demandé de patienter, le temps d'effectuer les quelques travaux à réaliser. L'école n'a pu par exemple, utiliser la salle de motricité, aménager une salle d'arts plastiques, ... La mairie a toujours été consciente de l'exiguïté des classes du bloc, amplifiée par la hausse des effectifs, apportant parfois des solutions (placard).

Des interrogations persistent : au vu du PLU, une création, voire plus devrait avoir lieu rapidement, quid de son emplacement ?

Pourquoi placer des élèves dans un algeco alors qu'il y a des locaux spacieux, en dur, déjà existants ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre questionnement."

Réponse : Il n'a jamais été prévu de libérer les classes du bâtiment immédiatement. La commune reconnaît ne pas avoir discuté suffisamment avec l'école. Le bâtiment sera utilisé par l'école de St Sorlin sous la forme d'un bail d'un an renouvelable un an via la CCPA. L'accessibilité pour les PMR sera refait.

- Demandes :

- Dotation plan de relance numérique : Sur les ordinateurs obtenus, peut-on confirmer l'usage d'un portable pour la direction et un pour l'élève allophone ? Les TBI devraient être installés en maternelle, quand ? Serons-nous bien associer au choix de leurs emplacements ?

Réponse de la Mairie :

2 devis ont été validés pour du TBI et le renouvellement du stock de 20 PCs. La commande vient d'être faite.

- Photocopieur : la nouvelle année commence comme s'est finie l'année précédente, le photocopieur est très vite tombé en panne, 2 interventions, avec clôture d'intervention : redémarrage, oui, pas concluant. Quand aurons-nous un photocopieur opérationnel ?

Réponse de la Mairie : *Pas d'ici décembre. Un fournisseur a été contacté, le matériel n'est pas adapté à la quantité de copies. Un audit a été mandaté pour ne pas commander un mauvais photocopieur. En 2022 le plus rapidement possible.*

- Sécurité : La porte de secours de Mme Michon n'a toujours pas été réparée. Il faudrait le faire rapidement car cela ne fait plus qu'un seul accès avec une classe à 30 élèves.

Réponse de la Mairie : *C'est prévu, c'est l'assurance qui prend en charge.*

- Sécurité : Le problème de l'ouverture trop facile des portails est à aborder. Comment faire pour que les boutons ne soient pas trop accessibles ?

Réponse de la Mairie : *Pas de réponse.*

- Collaboration avec la Bibliothèque : un enseignant souhaite travailler avec le bibliobus, qu'est-il possible de faire sur temps scolaire ?

Réponse de la Mairie : *Le bibliobus ne passe plus sauf dans les grandes bibliothèques (Bellegarde). La convention était avec la bibliothèque de Bourg mais il n'est pas évident qu'elle soit renouvelée.*

- Serait-il envisageable de doter les classes de talkie-walkie. Cela serait la solution idéale pour que tous les collègues restent en contact lorsqu'il se passe quelque chose dans l'école.

Réponse de la Mairie : *La mairie prend note.*

- Cour de l'élémentaire : peut-on enlever les cailloux autour de la structure et les remplacer par un revêtement ? Les cailloux sont sources régulière de nuisance.

Réponse de la Mairie : *La mairie prend note, rappelle que la structure est aux normes de sécurité mais envisage de revisiter la structure.*

- Peut-on enlever les films sur les fenêtres du bloc ? L'usage en terme de sécurité n'est pas du tout vérifié et le manque de lumière naturelle se fait ressentir comme nuisible à long terme.

Réponse de la Mairie : *La mairie rappelle que c'était une norme liée aux intrusions. On vérifiera si c'est possible. et on fera en fonction.*

- Classe de Mme Lakomy : Peut-on baisser les plafonds comme dans la classe de Mme Carrel ?

Réponse de la Mairie : *La mairie aimerait qu'on leur soumettr une liste de travaux.*

Cuisine : l'utilisation du four est problématique. Il faudrait un four dans la tisanerie de la maternelle.

Réponse de la Mairie : A l'étude.

- La demande de moyens humains supplémentaires ainsi que le déclenchement de l'alarme sur un temps de sieste, a attiré notre attention sur le fait qu'il est parfois compliqué de fonctionner avec seulement 3 Atsem pour 4 classes des maternelles (à 30). Est-il envisageable de prolonger le contrat de Mme Rosasa.

Réponse de la Mairie : Pas de réponse pour l'instant.

La directrice remercie particulièrement l'agent technique pour sa polyvalence et sa réactivité face à tous nos soucis du quotidien.

⇒ points d'information : 6) questions de parents d'élèves

QUESTIONS/REMARQUES POUR L'ECOLE

1. Où iront les élèves des classes de double niveau dont le niveau ne va pas à la piscine ?

Réponse dans l'ordre du jour. Les CP de Mme Guerin et les CE1 de Mme Carrel seront échangés.

2. La chorale pourrait-elle être étendue à toutes les classes ?

C'est un choix de classe et non d'école pour l'instant.

3. Quels sont les critères généralement retenus pour la constitution des classes lorsque seul un petit groupe d'enfants doit se retrouver dans une classe où la grande majorité relève de la classe d'au-dessus ?

Réponse dans l'ordre du jour.

4. Est-il prévu que les parents aient un retour / un compte-rendu des conseils des enfants ?

Réponse dans l'ordre du jour.

5. Comment se déroule la surveillance des récréations ? Et notamment à la fin de la récréation car beaucoup de vêtements sont notamment oubliés par terre...

La surveillance est effective par tous les enseignants (il n'y a pas de service de surveillance). Les enseignants sont contre le fait que les enfants se déshabillent et si c'est le cas, le vêtement est accroché au porte-manteau. Cela concerne un autre temps que celui des récréations. Qu'en est-il de la responsabilisation et l'autonomie des élèves ? Penser à bien marquer les vêtements.

6. Existe-t-il des activités communes maternelle/élémentaire ? Si oui lesquelles ?

Réponse dans l'ordre du jour. Quelques projets de classe.

7. / COVID : beaucoup de parents trouvent que les tests salivaires devraient être plus fréquents, et, simultanés... D'autres les trouvent inutiles étant donné qu'il est impossible d'obliger à ce que tous les élèves le fassent...

Ce n'est pas l'école qui gère les demandes de passage de tests salivaires.

8. / COVID : le lavage des mains serait moins régulier qu'avant selon certains enfants... Quelles sont exactement les directives ?

Réponse dans l'ordre du jour.

9. Si les sorties / quand les sorties seront arrêtées, sera-t-il possible de prévenir les parents afin qu'ils puissent s'organiser au niveau de leur travail pour envisager de se proposer comme accompagnateurs ?

Les sorties seront annoncées au plus tôt. Par contre, l'équipe enseignante précise que les accompagnateurs sont choisis selon d'autres critères que seulement leurs disponibilités : une priorité est donnée aux parents du Sou des Ecoles et aux accompagnateurs des activités sportives (comme la piscine).

Encadrer une sortie, c'est porter une responsabilité pour le parent et pour l'enseignant, le choix n'est pas anodin, une charte de l'accompagnateur vous sera donnée au préalable de la sortie. Cette charte rappelle des informations de base (ne pas fumer, parler avec un vocabulaire inadapte, s'engager, etc.)

10. Est-ce qu'une demande d'ouverture d'une 12^{ème} classe se profile ?

Une demande de moyen supplémentaire a déjà été évoquée avec la mairie et avec Mme l'inspectrice puisque les conditions d'enseignement à 30 par classe sont déjà présentes pour 4 classes sur 11 dès cette année. Nous allons faire remonter les prévisions d'effectifs (qui doivent confirmer la hausse) et donner les éléments nécessaires à une ouverture.

11. Des parents sont extrêmement étonnés et déçus que des réunions de rentrée aient eu lieu le même soir, les obligeant à faire un choix entre leurs enfants...

Réponse dans l'ordre du jour. L'école fera plus attention à l'avenir.

12. Accepteriez-vous de rappeler le projet d'école, les thèmes retenus... ?

Réponse dans l'ordre du jour.

Questions à la volée :

Quid des arrivées sur la commune ?

Mme Vuillaume spécifie que la date limite pour qu'elle puisse défendre une éventuelle ouverture de classe est mi-décembre. La commune s'engage à communiquer les informations qu'elle collectera auprès des bailleurs pour cette date. Mme Vuillaume reconnaît que la situation est déjà tendue aux niveaux des classes et doit être abordée en partenariat avec la commune.

Les PdE rappellent que certaines classes sont déjà exigües et que le bilan comptable dépend des réalités du terrain. Mme Vuillaume rappelle que la taille des classes dépend des locaux, et donc de la commune.

Mme Cholet : certains enfants malades seraient venus juste à la cantine alors qu'ils étaient notés absents à l'école. Mme Paris prêtera attention aux absences du matin et de l'après-midi. A la mairie de préciser que si l'enfant est malade le matin, il ne mange pas à la cantine.?

Question relative aux tests salivaires COVID.

IEN : Concernant la positivité des tests salivaires, les résultats arrivent à l'institution (via le médecin scolaire) dans la journée. En l'absence de positivité, le temps est plus long mais les parents sont avertis.

Question relative à l'exercice incendie.

Concernant l'exercice incendie, les enseignants rappellent que le 2^e étage accueille quasiment 60 élèves, d'où la lenteur de l'évacuation par l'escalier extérieur.

Remarque de Mme Cholet : à la garderie, il manque des médicaments (PAI) à cause de parents qui ne les auraient pas encore fournis, malgré des relances.

Question des PdE relative à l'absence de détecteur de fumée dans les bâtiments, relayée par Mme Taverna concernant la chaufferie.

Il n'y a pas d'obligation légale.

Relance de la question : Etant donné que les maternelles ont un local à sommeil, n'y a-t-il pas d'obligation de détecteur de fumée ?

Mme Vuillaume s'engage à vérifier l'obligation légale sur ce point.

Remarque du Sou des Ecoles : M. Bensaadoune rappelle que le Sou participe au financement des intervenants extérieurs.

QUESTIONS/REMARQUES POUR LA MAIRIE

1. Quelle sera la destination des locaux vacants qui sont en cours de réhabilitation à l'école ? Quels sont les travaux prévus en cas d'une nouvelle ouverture de classe ?

La mairie rappelle une stratégie en plusieurs étapes depuis plusieurs années : libération de l'ancienne mairie, rénovation des hangars pour faire une cantine. La mairie a fait l'acquisition du terrain afin de faire construire la nouvelle maternelle.

En ce qui concerne les salles qui vont être utilisées par St So Formation, elles n'étaient pas rénovées. Elles l'ont été désormais. Elles seront séparées de l'école pendant tout le temps de l'occupation par les étudiants. L'accès des étudiants se fera par l'extérieur. La mairie en a profité pour créer une accessibilité pour les enfants à mobilité réduite.

Réponse de la directrice : Ces locaux vont être utilisés par le lycée de St Sorlin et en particulier par les jeuns adultes qui préparent CAP Petite Enfance, Auxiliaire puériculture

Précisions de la mairie : Ces élèves devaient être accueillis sur Ambérieu mais le local n'est pas encore disponible. Le bail est d'un an, renouvelable un an mais il n'est pas dans l'intérêt de cette formation de repousser leur installation dans leurs locaux ambarrois.

Même en cas de reconduction, les locaux seront libérés pour la rentrée 2023.

En prévision d'une ouverture de classe primaire, il existe encore un bungalow climatisé (avec tableau numérique) libre.

D'autres travaux sont envisageables pour étendre certaines classes existantes.

2. Lors d'incidents à la cantine / garderie comment les enfants sont-ils réprimandés ?
Il semblerait que des punitions collectives soient mises en place et / ou de façon inégale ?
Conflit d'intérêts...

Un système de croix avait été mis en place, une intervention a été faite par la commune auprès des enfants. On sépare l'enfant turbulent. Des jours d'exclusion peuvent être mis en place. Les parents élus sont invités à la cantine afin de se rendre compte de la situation.

3. Nous avons encore et une nouvelle fois eu des retours sur le personnel qui n'utilise pas un langage approprié vis-à-vis des enfants et notamment avec les tout-petits (dénigrement d'enfants, favoritisme, politesse,...)
Nous faisons remonter ce type d'informations régulièrement et aucune évolution positive n'est notée.

Vu le vacarme, vécu par les agents, et constaté par la mairie, il faut parfois hausser le ton, voire imposer des moments de calme. Mais il faudrait des exemples précis pour pouvoir en discuter plus avant.

4. Nous avons eu des retours de parents expliquant que les enfants auraient eu des produits avariés ? Avez-vous déjà eu des suspicions à la cantine ? si oui, comment procédez-vous ? Avons-nous la possibilité d'avoir le retour de la cantine ou du traiteur suivant l'organisme concerné par l'analyse des plats ?

Il s'avère qu'un certain nombre d'enfants ont pris pour du « moisi » la farine qui reste sur certaines baguettes ou le fait que certaines d'entre elles soient trop cuites. Aucun cas avéré de produit avarié n'a été reporté par un adulte à la cantine. A ce sujet, ainsi que concernant le bruit à la cantine, l'école & la mairie proposent à certains parents de venir voir (par groupes de 2) le fonctionnement de la cantine dans un but de transparence. Le bruit est notamment lié au nombre très important d'enfants qui la fréquente.

5. Les enfants ont-ils le droit de demander à être resservi à la cantine ? si oui les régimes alimentaires particuliers sont-ils exclus ?

En ce qui concerne les régimes spécifiques, un nombre restreint de plats préparés est servi, on ne peut pas en resservir davantage. Cela dit, les légumes, les féculents et les desserts étant les mêmes pour tous les enfants, ceux-ci sont resservis à volonté.

6. Est-il prévu de mettre à disposition un nouveau local pour la garderie ? Mais également pour la cantine au vue de la nouvelle réglementation sur l'âge de la scolarisation ?

Le principe d'un nouveau local n'est pas intéressant en soi : il ne servirait que pendant un très court laps de temps dans la journée. Ce qui pourrait être intéressant serait de rajouter un service supplémentaire afin

d'alléger les services existants. Cela nécessiterait un personnel supplémentaire (donc le coût inhérent) afin de débarrasser les tables et/ou de garder les enfants pendant ce laps.

7. Est-il possible de revoir à la baisse le montant minimum de crédit sur le site de réservation cantine / garderie ?

Il existe une commission et 50 euros est la limite raisonnable afin que la municipalité ne perde pas de l'argent dans la transaction. . Les parents peuvent également se rendre à la mairie et payer la quantité désirée par chèques ou en liquide. La mairie rappelle qu'il existe des aides pour les parents en difficulté financière.

8. Serait-il possible d'étudier et de mettre en place plus de flexibilité au niveau des horaires de récupération des enfants (suppression des tranches horaires de ½ heures), indépendamment de la facturation ?

Cela s'est fait dans le passé mais une personne était mobilisée en permanence. La mairie, en accord avec les personnels, n'est pas encline à changer la procédure actuellement en cours.

9. Est-il possible d'avoir un retour sur le comportement / blessures de nos enfants à la cantine et à la garderie ?

Il y a toujours un retour personnalisé en cas de problème comportemental. Tant que les parents ne sont pas contactés par la mairie cela signifie que le personnel juge que le comportement de l'enfant ne le nécessite pas.

Généralement le personnel de mairie et les enseignants, lorsqu'ils se relayent, se transmettent les informations à propos d'incidents/blessures qui ont pu avoir lieu...ainsi les personnes qui rendent l'enfant en fin de journée transmettent la plupart du temps ces informations et en tout cas peuvent transmettre ce type d'informations.

10. Le bus semble être régulièrement en retard, pourriez-vous faire un rappel à la compagnie ? ou changer les horaires ?

Concernant l'arrivée tardive du bus, Mme Cholet précise que le même bus fait un service sur le lycée avant de faire celui pour l'école, ce qui permet de réduire les coûts mais ce qui malheureusement peut se traduire par des retards occasionnels.

11. Serait-il possible d'instaurer un temps de garderie entre 11h30 et 12h30 par exemple ? Ceci afin que les parents qui travaillent à proximité puissent récupérer leurs enfants, et éviter des coûts supplémentaires liés à la cantine ?

Ce serait payant. Ce système a déjà été fait par le passé mais ne concernait que peu d'enfants. La mairie ne voit pas, pour l'instant, l'intérêt de rééditer l'expérience.

12. Comment se déroule la surveillance en extérieur lors du temps méridien ou de la garderie ? Et notamment à la fin car beaucoup de vêtements sont notamment oubliés par terre...

La mairie ainsi que la directrice rappellent qu'il est également important que les enfants apprennent à se responsabiliser et qu'il n'est pas du ressort des enseignants de passer leur temps à ramasser les vêtements des enfants. La mairie rappelle qu'une bonne idée serait de systématiquement étiqueter les vêtements des enfants.

Au regard du temps écoulé pour débattre de certains sujets lors du déroulement du conseil d'école, un certain nombre de questions ont été reportées, elles apparaîtront en annexe du compte rendu car les réponses ont été obtenues lors d'un rdv spécifique entre les représentants de la mairie et les parents d'élèves.

FIN DU CONSEIL D'ECOLE - 20H30

Date du prochain conseil : Mardi 15 mars 2022 (questions pour le 8 mars)

ANNEXE 2 : QUESTIONS POSEES APRES LE CONSEIL D'ECOLE (sans la présence des enseignants)

1. Serait-il possible de mieux informer les familles sur le fonctionnement du site de réservation de cantine / garderie pour éviter des oublis...(délais à respecter...) ?

Pour rappel, toutes les informations concernant les modalités de fonctionnement et de réservation sont présentes dans le règlement intérieur de la cantine et de la garderie. Ces informations sont également disponibles sur le site de réservation de la cantine. Un rappel va être fait par mail par la mairie pour rappeler les modalités de réservation. En parallèle, la mairie va étudier la possibilité de mettre à disposition de l'école un document récapitulatif sur le fonctionnement et la réservation à destination des parents lors de l'inscription de nouveaux élèves.

En ce qui concerne la cantine, les parents doivent réserver le vendredi avant 9h pour la semaine suivante. En ce qui concerne la garderie, c'est avant 7h du matin le jour-même.

2. Pour la sécurité des enfants, est-il envisageable pour les primaires, comme ce qui est mis en place pour les maternelles, qu'un accompagnateur soit présent pour accompagner les enfants de l'école jusqu'au bus et inversement ?

Il y a un personnel toujours présent pour les maternelles comme pour les primaires, plus une ATSEM dans le bus.

3. Quel est l'effectif moyen d'enfants à la cantine mais également à la garderie ? entre 16h30 et 17h00 ? entre 17h00 et 17h30 ? entre 17h30 et 18h ? (Cela pose-t-il un problème concernant les règles de distanciation COVID ?)

Combien d'animateurs y a-t-il pour la cantine et la garderie ? Existe-t-il des quotas comme pour les sorties, les accueils de loisirs... ?

Est-il prévu de mettre à disposition un nouveau local pour la garderie ? Mais également pour la cantine au vue de la nouvelle réglementation sur l'âge de la scolarisation ?

A la garderie, il y a, le matin, toujours moins de 50 enfants, sous la supervision de 3 personnels.

Quant au soir, il y a entre 55 & 75 enfants sous la supervision de 4 personnels, tout en respectant la séparation maternelle/primaire. Il y a moins d'enfants les lundis & vendredis.

Une soirée typique peut commencer avec 72 enfants à 16h30, 55 à 17h, 27 à 17h30, 10 à 18h (à partir de cet horaire, une seule salle est utilisée).

A la cantine, les services se situent dans la fourchette 165 – 187. La capacité maximale est de 194. Il y a 9 personnels qui y officient. La mairie reconnaît qu'une ouverture de classe pourrait atteindre cette valeur. L'option privilégiée dans ce cas de figure serait de faire un « service » supplémentaire afin d'effectuer un roulement sur la pause méridienne.

En ce qui concerne la distanciation, il n'y a pas de brassage de classe pour la cantine : c'est une directive départementale.

Pour la garderie, il n'y a pas de directive, mais la mairie instaure la séparation maternelles/primaires.

Des travaux ont été réalisés dans les bungalows et ils communiquent dorénavant par l'intérieur.

4. Comment le goûter est-il organisé ? Les enfants sont-ils répartis par classe comme à la cantine ? Comment cela se passe-t-il s'il n'y a pas suffisamment de restes du midi pour le goûter ?

Dans ce cas, il y a des cakes tranchés en réserve.

5. Dans le cadre d'emplois jeunes, ou éventuellement d'une volonté des parents de payer, serait-il possible d'étudier un temps d'aide aux devoirs ?

Il faudrait un personnel qualifié, ce qui n'est pas facile à trouver, et suffisamment de parents prêts à contribuer. De plus, il faudrait clarifier auprès des parents le statut de ce travail : le personnel n'a pas pour vocation à faire le travail à la place des enfants. Il ne s'agirait que d'une aide. Pour l'instant, la mairie n'envisage pas de s'engager dans cette voie.

La mairie rappelle que, si les enfants veulent faire leurs devoirs, ils ont des tables pour les faire, une fois que le temps du goûter est passé.

6. Comment le personnel est-il formé en matière de sécurité ? d'hygiène ? de premiers secours ? de gestion de conflits (entres enfants,) ?

Il y aura une remise à niveau des personnels suite à la période de COVID où ces formations n'ont pas pu être réalisées.

7. Serait-il possible de faire quelque chose concernant les personnes qui promènent leurs chiens très près de l'école, de la cour, au moment des récréations ou sorties... ?

C'est le domaine public mais il a été signalé aux personnes concernées de ne plus approcher leurs chiens.

8. Les abords de l'école sont de plus en plus souillés par des déchets, masques au sol...Que serait-il possible de faire ?

La mairie rappelle qu'il est également du rôle de chacun de se responsabiliser et d'adopter des règles de savoir-vivre citoyennes. Tout comme pour le stationnement, la vitesse...il appartient aux parents de se responsabiliser, de montrer l'exemple à leurs enfants...Il n'est pas acceptable de trouver des déchets, des masques au sol aux abords de l'école, ni même ailleurs d'ailleurs...

9. Un centre aéré bientôt pour les enfants de la commune ?

Il faudrait un bâtiment, du personnel, et être sûr qu'il y a suffisamment d'enfants pour que la perte financière ne soit pas trop importante. On pourrait éventuellement mutualiser avec une autre commune, qui posséderait le foncier. Pour l'instant, ce n'est pas encore à l'étude mais c'est en discussion avec les communes alentours.

Des parents de la commune (pas uniquement les parents d'élèves élus) ont prévu de demander un RDV à la mairie spécifiquement sur ce sujet. Un sondage est en train de circuler.

Remarques de la mairie :

Les numéros personnels des agents de la mairie ne sont pas à utiliser, c'est la mairie qu'il faut contacter en cas d'imprévu. N° de téléphone et Email de la cantine et de la garderie : tél 04.74.38.39.17 et Email mairie.secretariat@chateaugaillard01.fr

La garderie ferme à 18h30 et non à 18h45 ou plus tard.

Les enfants sont invités à ne pas amener de jouets provenant de l'extérieurs à la garderie, cantine et transport scolaire.

ANNEXE 3 :

Réponses des parents d'élèves élus aux remarques et questions posées par les parents d'élèves (questions non posées en conseil d'école car les parents d'élèves élus connaissaient les réponses)

- Remarque relative au fait que Klassly n'est pas utilisée par tous les enseignants : les enseignants sont libres d'utiliser ou non cette application
- Concernant le souhait d'avoir un retour sur la journée passée par un enfant de PS notamment en début d'année scolaire (pleurs ou pas...) : lorsque l'on souhaite des informations sur le comportement de notre enfant en classe, ou ses réactions en petite section en début d'année, il faut s'adresser à l'enseignant directement
- Concernant les remarques sur les voitures mal garées ou la vitesse sur les parkings : il y a un monsieur présent chaque jour et cela ne devrait déjà pas être nécessaire. Chacun doit se responsabiliser, la mairie n'a pas pour mission d'éduquer les parents
- Remarque / enfants qui ne peuvent pas s'asseoir à côté de leurs copains à la cantine : les enfants ne choisissent pas toujours leurs voisins du fait des brassages à limiter notamment et pour des raisons de comportements aussi parfois
- Sur la question du tarif du bus qui n'aurait pas diminué malgré la suppression du second bus : lorsqu'il n'y avait qu'un seul bus le tarif était de 55€. Il n'a pas augmenté avec la mise en place du 2ème bus d'où le fait qu'il est toujours de 55 €.
- Question / nécessité ou non du port du masque par les parents aux abords de l'école : le masque est encore demandé aux parents aux abords de l'école, cela figurait dans un document distribué par l'école. (arrêté préfectoral, port du masque obligatoire à 50m autour des établissements scolaires)